
Arrondissement de
MONTLUCON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
de DOMÉRAT**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 mars, à 9 heures, le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-deux, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 8 mars 2024.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 22
Votants : 28

Date de l'affichage de la
convocation :

8 mars 2024

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

19 mars 2024

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGE..HAMELIN..Mmes DELERIS.. FAUCHARD..BERRUER..LAFAYE..Mrs PINHEIRO.. OSTERTAG..Mme DUCEAU..Mrs RICHOUX..LEFEBRE.. Mmes AURAT..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE..Mme PETIT.

Absent : Mr DELEAU.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mme COULANGEON à Mme FAUCHARD, Mme BRUNET à Mr HALELIN, Mr LACAUX à Mme BERRUER, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme MATHIAUD à Mme DUCEAU, Mme CHIROL à Mr LEFEBRE.



Le procès-verbal de la séance du 3 février 2024 est approuvé (date de publication : 19 mars 2024).

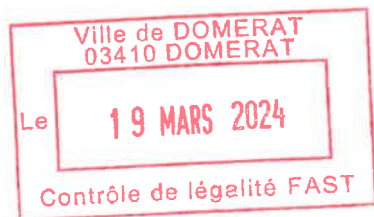


OBJET : Demandes de subventions exceptionnelles (club des chiffres et des lettres, course du Cros).

Madame le maire informe l'assemblée qu'elle a été destinataire de deux demandes de subventions exceptionnelles, à savoir :

240316-05

- Le club des chiffres et des lettres pour l'organisation du 12^{ème} tournoi national programmé le 15 septembre 2024,
- La Classic Jean-Patrick-Dubuisson pour l'organisation de la course du Cros qui aura lieu le 17 mars prochain.



Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

- Club des chiffres et des lettres : 800 €,
- Classic Jean-Patrick-Dubuisson : 1 700 €.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité (Mme BERRUER ne prenant pas part au vote pour le club des chiffres et des lettres),

AUTORISE le versement des deux subventions conformément aux éléments ci-dessus exposés.

.../...

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 19 mars 2024